



Saint-Prex, le 2 mai 2019/AG

MUNICIPALITÉ
DE
SAINT-PREX

DÉCISION DU CONSEIL COMMUNAL

Agissant en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la Municipalité de Saint-Prex porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 1^{er} mai 2019, le Conseil communal de Saint-Prex n'a pris aucune décision.

Secrétariat municipal